



PROJET DE MANDAT

2020 / 2026



Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20220428-2022-32-DE
Date de télétransmission : 28/04/2022
Date de réception préfecture : 28/04/2022

SOMMAIRE

EDITO	P. 3
CONTEXTE	P. 4
GOUVERNANCE	P. 5
VALEURS GUIDES DE NOTRE ACTION	P. 8
PROJET DE MANDAT COPRODUIT POUR 2020-2026	P. 9
CONCLUSION	P. 15
SOURCES	P. 15
ANNEXE	P. 17

EDITO

En octobre 2020, les adhérents et le comité syndical m'ont confié la présidence du SYDELA. Après un renouvellement à 80% des élus du SYDELA, il m'a semblé nécessaire de continuer à écrire l'histoire de notre syndicat tout en transmettant aux nouveaux venus nos valeurs historiques, qui font la force de notre collectif.

Pour écrire ce nouveau chapitre de notre histoire, nous avons abordé de nouvelles façons de travailler depuis plusieurs années : plus de transversalité, un mode collaboratif engagé, et un nouveau Comité de Direction fin 2019 pour accompagner les élus et les équipes.

Ce travail porte déjà ses fruits. Les services rendus par le SYDELA se sont développés, à la demande des collectivités adhérentes, et notre équipe a vu ses effectifs tripler en dix ans. Nous avons accompagné la naissance de la SEM SYDELA et de LA Géo-Data. C'est un travail considérable, et nous avons eu besoin de poser notre ouvrage afin d'organiser nos forces pour demain.

Les années 2020 et 2021 ont été, pour chacun, mais aussi pour le SYDELA, des périodes chahutées par la crise du Covid 19. Le contexte dans lequel nous évoluons depuis est mouvant, et les évolutions se sont accélérées, jusqu'à la crise géopolitique de ce début 2022 qui remet l'énergie et son coût au cœur du débat.

C'est pour toutes ces raisons que j'ai fait le choix, en 2021, de remettre à plat notre pilotage et de revoir nos priorisations. Avec le soutien des élus du bureau, j'ai engagé un travail de plusieurs mois qui nous a conduit à rédiger notre projet de mandat pour les quatre années à venir. Nous nous sommes donnés comme mot d'ordre de ne pas avoir peur de changer ce qui devait l'être, en assurant à nos adhérents et à nos partenaires efficacité et transparence. Nous avons interrogé nos adhérents à travers une grande enquête et une série de rendez-vous, pour que notre projet soit d'abord le leur, celui qui répond à leurs ambitions et à leurs besoins du quotidien.

Je suis fier de servir, avec vous, cette belle aventure collective, au service de notre territoire d'énergie 44 !

Raymond Charbonnier,
Président du SYDELA

CONTEXTE

En 2015, dans un contexte mondial d'augmentation de la consommation énergétique, d'émissions de gaz à effet de serre et par conséquent de dérèglement climatique, les Etats s'engagent à respecter les Accords de Paris. Cet accord universel vise à lutter contre le changement climatique pour maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en-dessous de 2 °C et de mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux pré-industriels.

A l'échelle nationale, la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 renforce le rôle des collectivités pour mobiliser leurs territoires sur les questions énergétiques et réaffirme le rôle de chef de file des Régions dans le domaine de la transition énergétique, envoyant ainsi un signal fort aux collectivités : la transition énergétique sera avant tout locale. Un des leviers proposés aux territoires de plus de 20 000 habitants est l'élaboration de plans climat air énergie territoire qui invitent les élus et les acteurs du territoire à s'impliquer dans la mise en œuvre d'une stratégie énergétique répondant à 3 volets essentiels :

- sobriété, la baisse des consommations énergétiques, tous secteurs d'activité confondus, est une nécessité,
- efficacité énergétique, la baisse des consommations énergétiques doit être associée à des projets d'optimisation énergétique (isolation des bâtiments par exemple) et de performance énergétique (remplacement de système de chauffage énergivore pour des systèmes plus performants),
- énergie renouvelable, les projets de production d'énergie se relocalisent au sein des territoires offrant des retombées économiques locales et une baisse de la dépendance énergétique aux énergies fossiles.

Ce triptyque guide les territoires à œuvrer pleinement en faveur de leur transition énergétique et à questionner leur (in)dépendance énergétique aux pays producteurs d'énergies fossiles comme par exemple le gaz naturel qui est entièrement importé de la Norvège (36%) et de la Russie (20%). Il en va de même pour le pétrole et le charbon qui sont des produits importés de pays étrangers.

Les actualités de ces deux dernières années (crise sanitaire, l'invasion de l'Ukraine par la Russie) ont montré les limites de la dépendance énergétique de nombreux Etats dont la France. Le marché tendu de l'énergie engendre une flambée des prix de l'énergie auxquels sont confrontés l'ensemble des territoires français. L'accélération de la transition énergétique localement prend tout son sens aujourd'hui et invite les collectivités à diminuer leur facture énergétique territoriale¹ et réduire les importations d'énergie.

¹ La [facture énergétique territoriale](#) est la différence entre le coût total de l'énergie consommée et importée par l'ensemble des acteurs d'un territoire, ainsi que la valeur générée par la production locale d'énergies renouvelables

GOUVERNANCE

1° Le SYDELA, des élus au service des élus

LE PRESIDENT

Le Président est l'exécutif du SYDELA : élu par le comité, il prépare et met en œuvre les décisions prises par le comité.

Depuis le 1^{er} octobre 2020, Raymond Charbonnier exerce les fonctions de Président du SYDELA. Le Président peut déléguer, sous sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux Vice-présidents.

LE BUREAU

Le Bureau est composé du Président et de 7 Vice-Présidents. Il se réunit plusieurs fois par an pour préparer les réunions du comité et examiner les projets de délibérations.

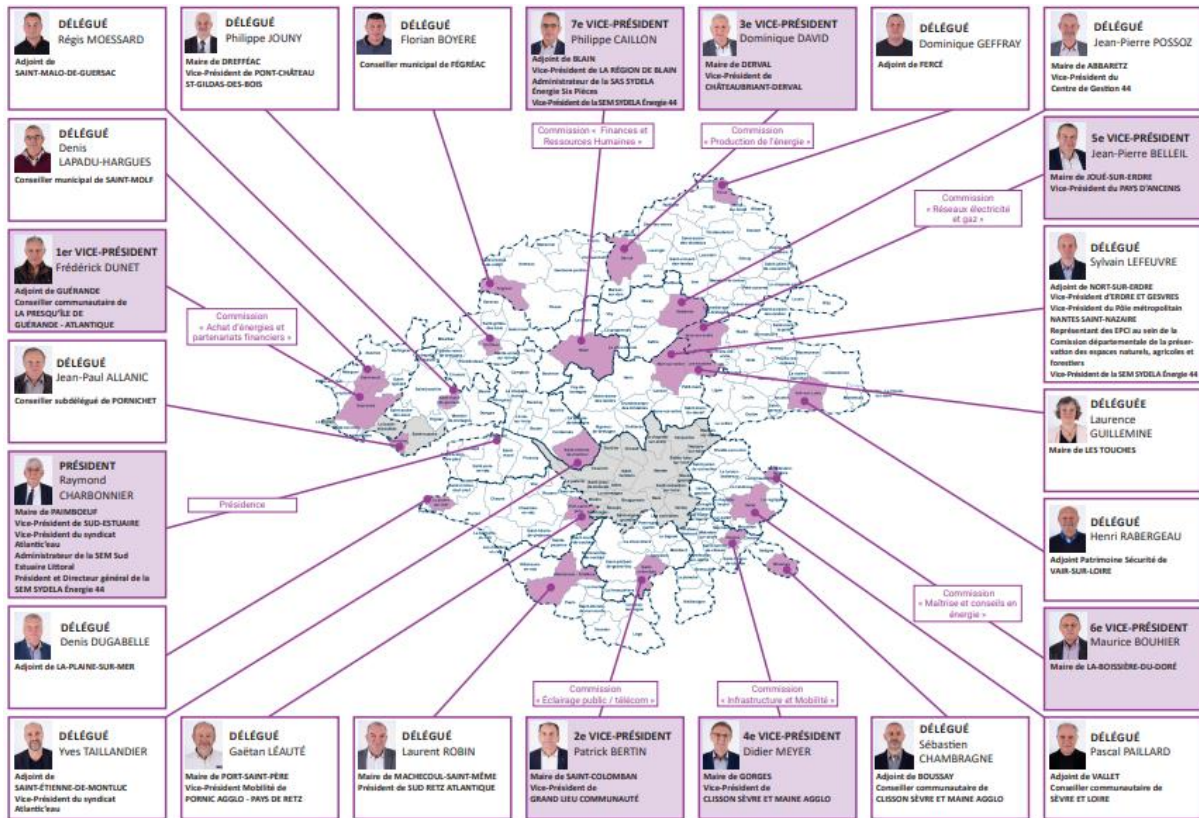
Sa composition depuis le 1^{er} octobre 2020 est la suivante :

- **PRÉSIDENT : RAYMOND CHARBONNIER**
Vice-Président de la Communauté de Communes Sud-Estuaire
Maire de Paimboeuf
- **1^{er} VICE-PRÉSIDENT : FREDERICK DUNET**
Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique – CAP ATLANTIQUE
Adjoint de Guérande
- **2^{ème} VICE-PRÉSIDENT : PATRICK BERTIN**
Vice-Président de la Communauté de Communes Grand Lieu
Maire de Saint-Colomban
- **3^{ème} VICE-PRÉSIDENT : DOMINIQUE DAVID**
Vice-Président de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval
Maire de Derval
- **4^{ème} VICE-PRÉSIDENT : DIDIER MEYER**
Vice-Président de la Communauté de Communes Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Maire de Gorges
- **5^{ème} VICE-PRÉSIDENT : JEAN-PIERRE BELLEIL**
Vice-Président de la Communauté de Communes Pays d'Ancenis
Maire de Joué-Sur-Erdre
- **6^{ème} VICE-PRÉSIDENT : MAURICE BOUHIER**
Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire
Maire de La-Boissière-Du-Doré
- **7^{ème} VICE-PRÉSIDENT : PHILIPPE CAILLON**
Vice-Président de la Communauté de Communes Région de Blain
Adjoint de Blain

LE COMITE

Le SYDELA est administré par un comité syndical composé de 24 délégués titulaires et de 24 suppléants.

Le comité est l'organe délibérant du SYDELA. Il se réunit plusieurs fois par an. Les séances sont publiques. C'est le lieu des débats et des décisions.



LES COMMISSIONS

Au-delà des commissions inhérentes à sa nature de collectivité, comme les commissions d'appels d'offre ou les commissions consultatives des services publics locaux, la gouvernance du SYDELA s'appuie sur un ensemble de commissions propres à l'énergie et propres à l'échelle départementale du SYDELA :

- **Les sept commissions de travail thématiques :**

Ces commissions ont pour rôle de préparer les travaux qui sont ensuite débattus et adoptés par le comité.

- La commission « **Achat d'énergies et partenariats financiers** », Vice-président : Frédéric DUNET
- La commission « **Eclairage public / télécom** », Vice-président : Patrick BERTIN
- La commission « **Ressources humaines, finances et administration générale** », Vice-président : Dominique DAVID
- La commission « **Mobilité** », Vice-président : Didier MEYER
- La commission « **Réseaux électricité et gaz** », Vice-président : Jean-Pierre BELLEIL
- La commission « **Maîtrise de l'énergie** », Vice-Président : Maurice BOUHIER
- La commission « **Production de l'énergie** », Vice-Président : Philippe CAILLON

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20220428-2022-32-DE
Date de télétransmission : 28/04/2022
Date de réception préfecture : 28/04/2022

- **Les commissions territoriales**

Les 180 communes, 11 communautés de communes et 3 communautés d'agglomération adhérentes sont regroupées en plusieurs commissions territoriales.

Ces commissions ont été instituées pour servir d'échelon de proximité entre les communes, les intercommunalités et le syndicat départemental, et permettent notamment l'échange entre les délégués du Comité syndical et les représentants SYDELA élus de chaque collectivité.

- **La commission consultative pour la transition énergétique**

Cette commission paritaire SYDELA - EPCI à fiscalité propre vise à mettre en cohérence les actions des acteurs locaux en matière de transition énergétique et à favoriser le dialogue et le partage d'expérience sur les différents sujets « énergie » entre EPCI.

2° Une équipe compétente et engagée

En janvier 2022, l'équipe du SYDELA est composée de 91 agents, organisée de la façon suivante :

- Une **directrice générale des services**, à laquelle est directement rattaché le **service communication**
- Une **direction des activités opérationnelles**, qui gère l'éclairage public (études et maintenance), les instructions d'urbanisme, le suivi des travaux réseaux et l'aménagement numérique.
- Une **direction de la Transition énergétique**, qui regroupe les sujets suivants : énergies renouvelables, réseaux intelligents, rénovation énergétique, planification, maîtrise de l'énergie, mobilité, achat d'énergie, concession.
- Une **direction Administrative, Finances et Informatique** qui gère l'ensemble des fonctions support nécessaires au bon fonctionnement du syndicat, dont le juridique et les RH

Par ailleurs, deux organismes connexes sont rattachés au SYDELA :

- L'**association L.A. Géo-Data**, créée avec Atlantic'Eau et l'AMF 44, dont l'objectif est de mettre à disposition à l'échelle de la Loire-Atlantique un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) et des applications territoriales basées sur la cartographie ;
- La **SEM SYDELA Energie 44**, dont le SYDELA est actionnaire majoritaire, aux côtés du département, de LAD SELA et de plusieurs acteurs privés dont la Caisse des dépôts, structure qui finance, fait construire et gère les grands moyens de production et de distribution d'énergie renouvelable.

VALEURS GUIDES DE NOTRE ACTION

L'ADN du SYDELA puise ses racines dans les valeurs qui ont présidé à la création des syndicats d'énergie. Bientôt un siècle plus tard, ces valeurs n'ont pas perdu de leur modernité et de leur pertinence. Elles fondent chacune des actions du SYDELA et constituent, toutes les trois ensemble, le cap qui guide ce projet de mandat.

1° Le service public La coopération

Le fonctionnement du SYDELA s'appuie sur la coopération. En adhérant au SYDELA, les territoires font le choix de mettre en commun leurs compétences, celles de leurs élus, en s'appuyant collectivement sur leur volonté de proposer des services de qualité aux personnes qui habitent et font vivre leurs territoires.

Cette coopération se traduit de façon très concrète par la solidarité financière qui lie les adhérents puisque chacun abonde au "pot commun" selon ses moyens financiers, et que tous ont droit au même niveau de qualité de service.

Elle s'incarne également dans la mutualisation des outils et des compétences des équipes du SYDELA : tous les adhérents ont accès aux mêmes ressources. Le SYDELA n'est pas un prestataire au service des territoires ; il est un partenaire présent dans le temps long.

2° Le tiers de confiance

Si le service public et la coopération sont deux valeurs inhérentes aux syndicats d'énergie, il en est une troisième qui singularise le SYDELA. Il s'agit de sa volonté de se placer comme un tiers de confiance pour ses adhérents dans leur relation avec les autres acteurs de l'énergie. Cela est particulièrement important pour les territoires ruraux qui, parce qu'ils disposent de la ressource foncière pour produire de l'énergie, sont fortement sollicités par les acteurs économiques et les territoires urbains qui souhaitent trouver des sources d'énergie locales. Dans le même temps, leurs capacités d'expertise et d'ingénierie sont limitées, et c'est pourquoi le SYDELA propose de leur venir en appui dans ces démarches.

Ce rôle de tiers de confiance, le SYDELA entend le jouer en permettant à ses adhérents de bénéficier d'une expertise forte dans les domaines innovants : énergies renouvelables, nouvelles technologies, jeux d'acteurs, transition énergétique, données numériques, etc.

PROJET DE MANDAT COPRODUIT POUR APPLICATION CONTINUE JUSQU'À 2026

Le projet de mandat présenté ci-après a été élaboré par les élus du SYDELA et les équipes permanentes pour les cinq années du présent mandat. Il est guidé par les valeurs du SYDELA.

Ce projet est organisé autour de quatre grands axes, définis chacun par quatre objectifs stratégiques. Toutes les actions qui seront réalisées par le SYDELA dans les années à venir seront au service de ce projet politique. Chacune sera rattachée à un objectif stratégique et elles constitueront, ensemble, le plan d'actions pluriannuel.

Ce plan d'actions sera révisé chaque année afin de garantir sa pertinence au regard des évolutions législatives, réglementaires et technologiques.

Les axes et les objectifs stratégiques, quant à eux, resteront inchangés tout le temps du mandat.

Les 4 axes stratégiques et les objectifs associés

Axe 1 ----- La Confiance

Axe 2 ----- L'Équité

Axe 3 ----- La Sobriété

Axe 4 ----- La Stratégie

Confiance



Équité



PROJET DE MANDAT

2020 / 2026



Sobriété



Stratégie



Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20220428-2022-32-DE
Date de télétransmission : 28/04/2022
Date de réception préfecture : 28/04/2022



Le SYDELA est le partenaire référent des communes et des intercommunalités pour organiser la distribution de l'énergie et la production locale d'énergie sur les territoires, en toute neutralité par son essence même de collectivité.

Pour cela, il s'inscrit dans le temps auprès de ses adhérents, se projette avec eux, et construit des outils lui permettant d'échanger dans la plus grande clarté à la fois avec ses adhérents mais aussi ses partenaires.

Il peut intervenir techniquement directement dans les projets des collectivités lorsqu'elles le souhaitent et assure la qualité des travaux dont elles lui ont confié la responsabilité via le transfert de compétence Electricité.

Il favorise la gouvernance publique des moyens de production d'énergie renouvelable et permet, en tant qu'organe de mutualisation, de massifier les projets énergétiques à l'échelle départementale.

Objectif 1/

Renforcer la qualité des relations avec les collectivités, en clarifiant nos engagements

Objectif 2/

Organiser la planification énergétique des collectivités

Objectif 3/

Assurer notre mission d'Autorité Organisatrice au service de la politique énergétique du territoire

Objectif 4/

Permettre la massification de la production d'énergies renouvelables sous gouvernance locale



Le SYDELA garantit un aménagement énergétique équitable, respectueux et cohérent dans la diversité des territoires.

Il œuvre à maintenir pour tous, et à développer lorsque cela est nécessaire, un réseau de distribution de l'énergie de qualité. Il appuie ses adhérents dans la gestion optimisée de leur patrimoine d'infrastructures de communication électronique.

Par son essence même d'organe de mutualisation, le SYDELA contribue à la péréquation tarifaire de l'énergie et permet aux collectivités adhérentes de bénéficier des expertises partagées et des services énergétiques optimisés au meilleur coût.

Objectif 5/

Accompagner les projets d'aménagement afin de développer des réseaux d'énergie efficaces

Objectif 6/

Œuvrer à la continuité numérique au service de la qualité de vie et de la maîtrise de l'énergie

Objectif 7/

Décliner sur l'ensemble du territoire les orientations nationales et les bonnes pratiques

Objectif 8/

Garantir l'accès à un service public de l'énergie de qualité pour tous, au coût le plus juste



Le SYDELA entend conjuguer efficacité et sobriété énergétique dans toutes ses actions.

Conscient que l'énergie est un des postes les plus émetteurs en gaz à effet de serre, il se met en capacité de changer la donne sur son territoire.

Il soutient ses adhérents dans la planification de la transformation énergétique de leurs infrastructures réseaux, de leurs bâtiments publics et de leur mobilité.

En parallèle, il met en place des actions de massification qui visent directement à atteindre des objectifs de réduction des consommations, de diminution de la facture énergétique du territoire et d'efficacité énergétique.

Objectif 9/

Assurer un Eclairage public sobre et de qualité

Objectif 10/

Favoriser les mobilités bas carbone en développant les infrastructures de mobilité

Objectif 11/

Massifier les chantiers de maîtrise de l'énergie sur les bâtiments publics en coordonnant les partenaires

Objectif 12/

Organiser le développement de l'autoconsommation territoriale

Stratégie



Afin de garantir la pertinence et l'efficacité de ses actions, le SYDELA assure une stratégie de prospective et d'innovation mutualisée au service de son territoire.

Fort de sa vision à l'échelle départementale et de ses partenariats locaux et nationaux, il se donne les moyens de garder un temps d'avance pour permettre à ses adhérents de s'approprier ensuite facilement les nouveaux outils appuyant leur propre politique énergétique.

Il analyse également ses propres pratiques et partage ses résultats, dans une logique d'amélioration continue.

Il prend connaissance régulièrement des besoins de ses adhérents pour adapter au fil de l'eau sa stratégie et son accompagnement.

Objectif 13/

Expérimenter pour faciliter la massification

Objectif 14/

Évaluer et partager l'impact de nos décisions

Objectif 15/

Valoriser et exploiter les données énergétiques au service du territoire

Objectif 16/

Définir et partager une stratégie énergétique dynamique pour les collectivités

CONCLUSION

Le SYDELA a prévu un ajustement permanent de la déclinaison opérationnelle de son projet de mandat. Chaque année, les élus du Comité et les services se pencheront sur la feuille de route et les actions qu'elle contient pour vérifier leur mise en œuvre, et s'assurer qu'elles permettent d'aller dans la direction souhaitée. Pour cela, le SYDELA mènera une écoute active de ses adhérents et des territoires.

Il entend également continuer à remplir pleinement son devoir de veille et d'anticipation, essentiel dans un paysage mouvant qui est celui de l'énergie aujourd'hui, et de faire bénéficier de sa vision à ses adhérents.

Enfin, le SYDELA accélère les coopérations avec les autres acteurs. Parce qu'il connaît les besoins des territoires, parce qu'il sait dialoguer avec tous, et parce qu'il bénéficie d'un très large éventail de compétences, il continuera dans les années qui viennent à mettre en mouvement les acteurs du territoire pour accompagner sa transition énergétique.

SOURCES

- https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/datalab_81_chiffres_cles_du_climat_edition_2021.pdf
- https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/energy-and-green-deal_fr
- https://www.google.com/url?q=https://www.auran.org/sites/default/files/publications/documents/synthese_57_rte_auranvff_0.pdf&sa=D&source=editors&ust=1632824127541000&usg=AOvVaw3zg2ftol5I01S1jTgrQjY2
- https://www.google.com/url?q=https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/datalab_70_chiffres_cles_energie_edition_2020_septembre2020_1.pdf&sa=D&source=editors&ust=1632824127535000&usg=AOvVaw1sF-bDyfaszsrw2Ij07kVJ
- https://www.google.com/url?q=https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energies-renouvelables-2021/1-les-energies-renouvelables-en-france&sa=D&source=editors&ust=1632824127495000&usg=AOvVaw1swwZTaCqL7hVSI9tBZv_f

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20220428-2022-32-DE
Date de télétransmission : 28/04/2022
Date de réception préfecture : 28/04/2022

ANNEXE

Actions phares 2022

Les actions phares 2022

- Bureau
- Réseaux - Urbanisme
- Concessions
- Éclairage public
- Télécom
- Production de l'énergie
- Maîtrise de l'énergie
- PCAET - Mobilité durable
- Achats et Partenariats financiers

Légende



A moyens humains constants

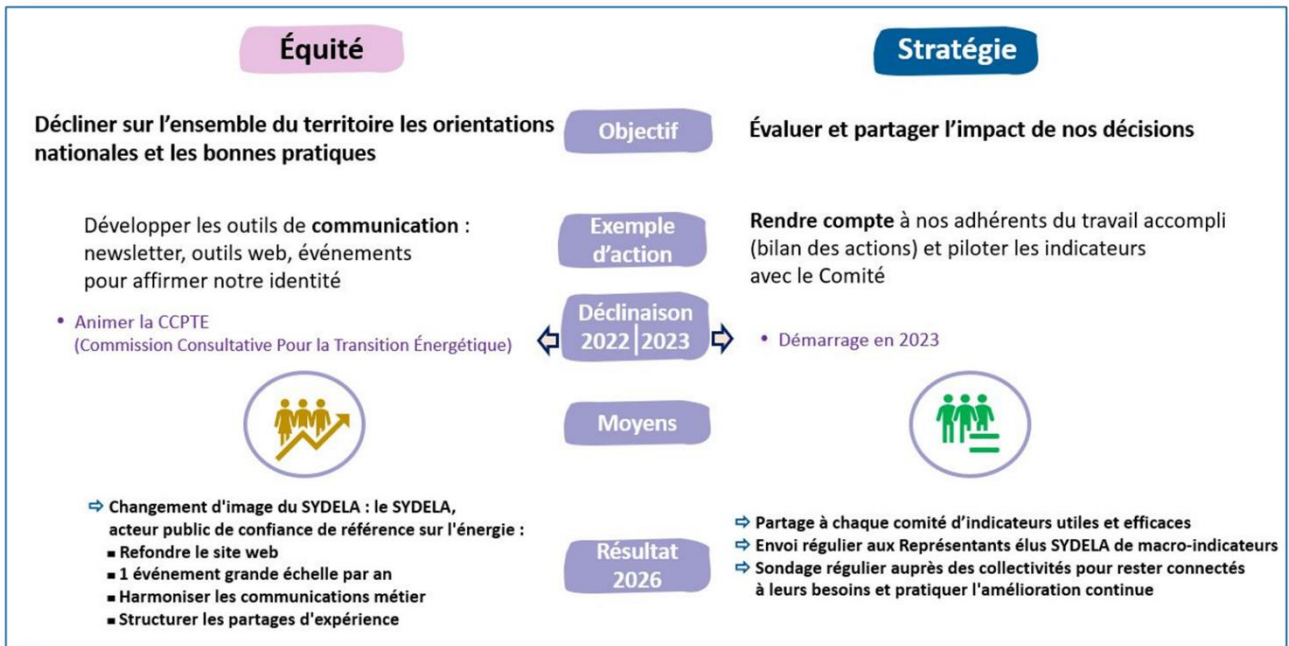
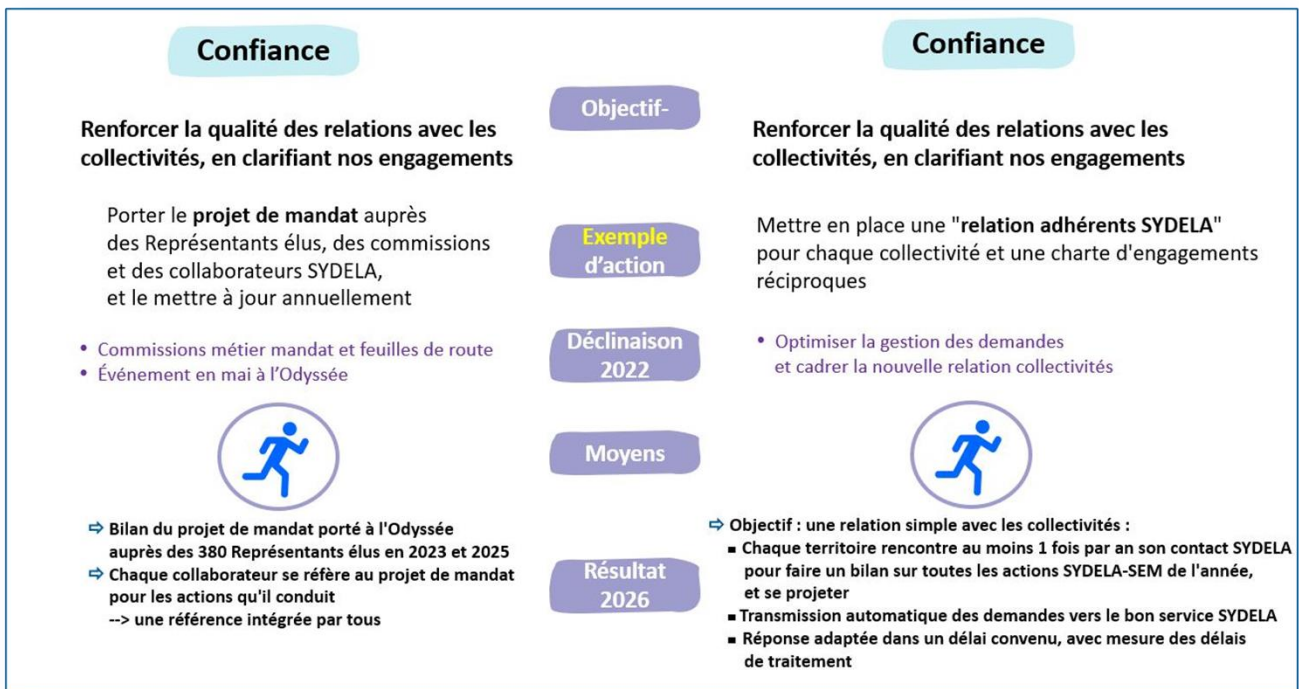


A moyens humains supérieurs

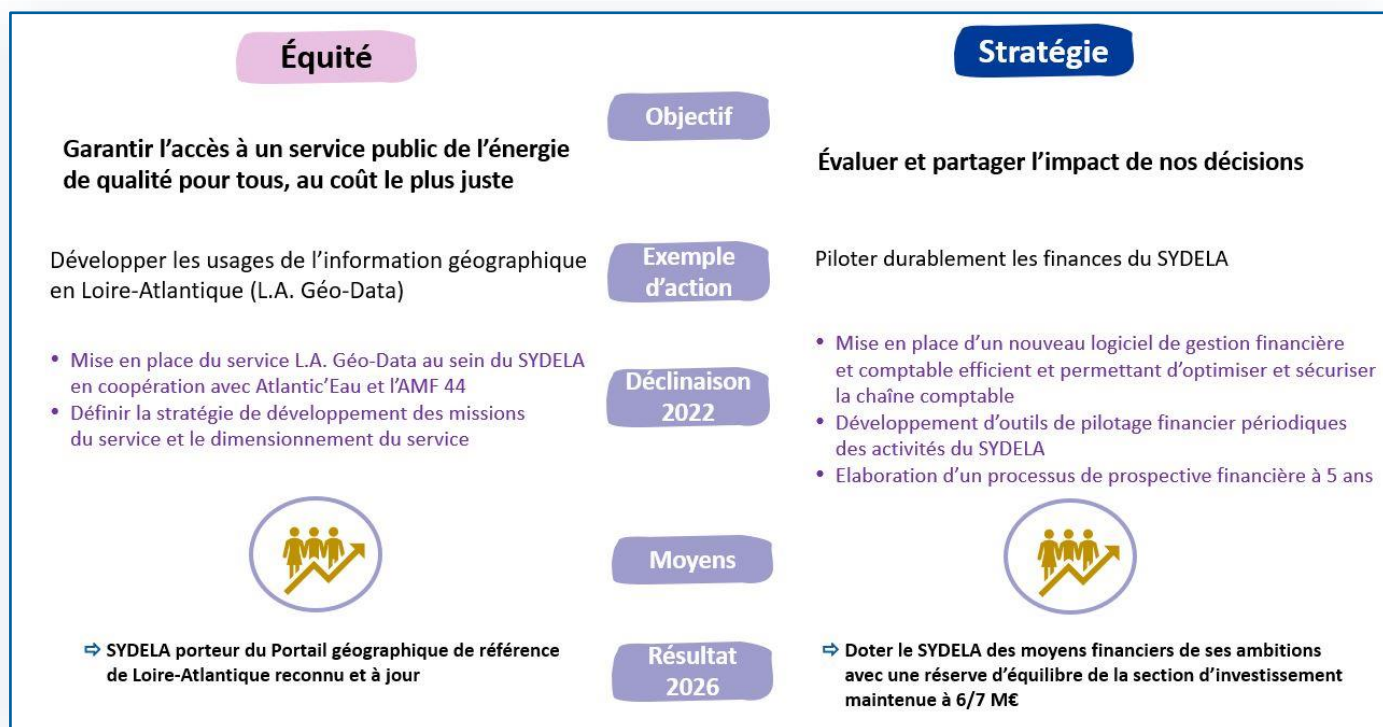


Actions en cours

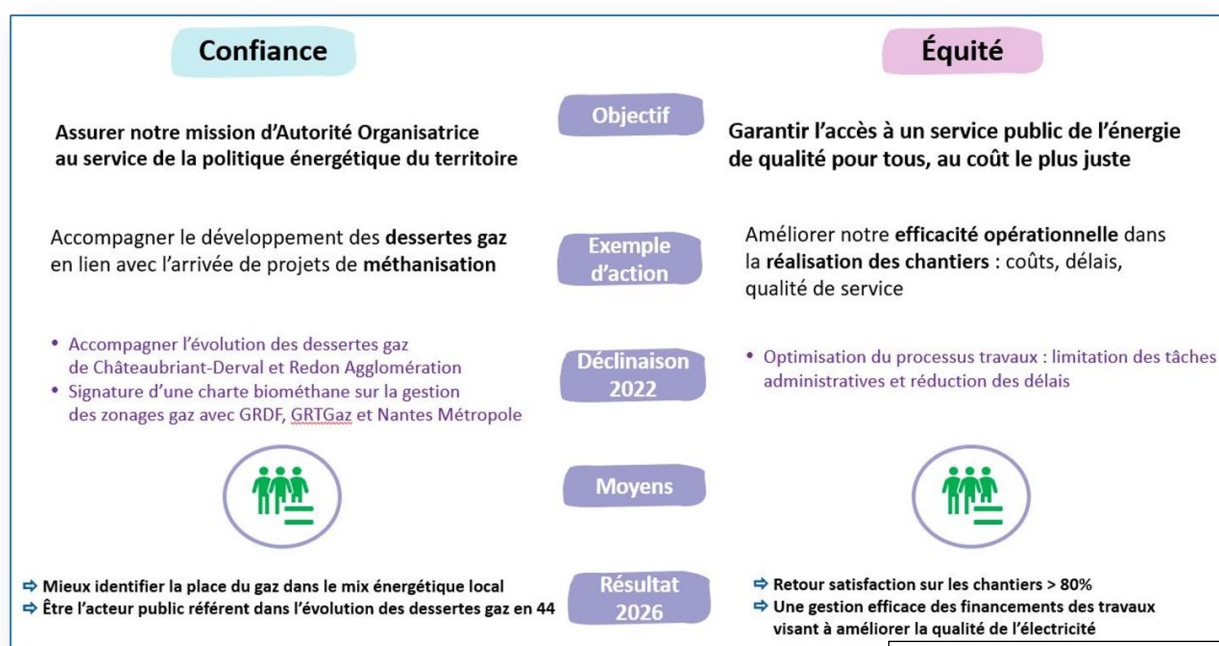
LE BUREAU



COMMISSION FINANCES - RH ET ADMINISTRATION



COMMISSION RÉSEAUX – URBANISME



Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20220428-2022-32-DE
Date de télétransmission : 28/04/2022
Date de réception préfecture : 28/04/2022

COPIL CONCESSIONS

Confiance

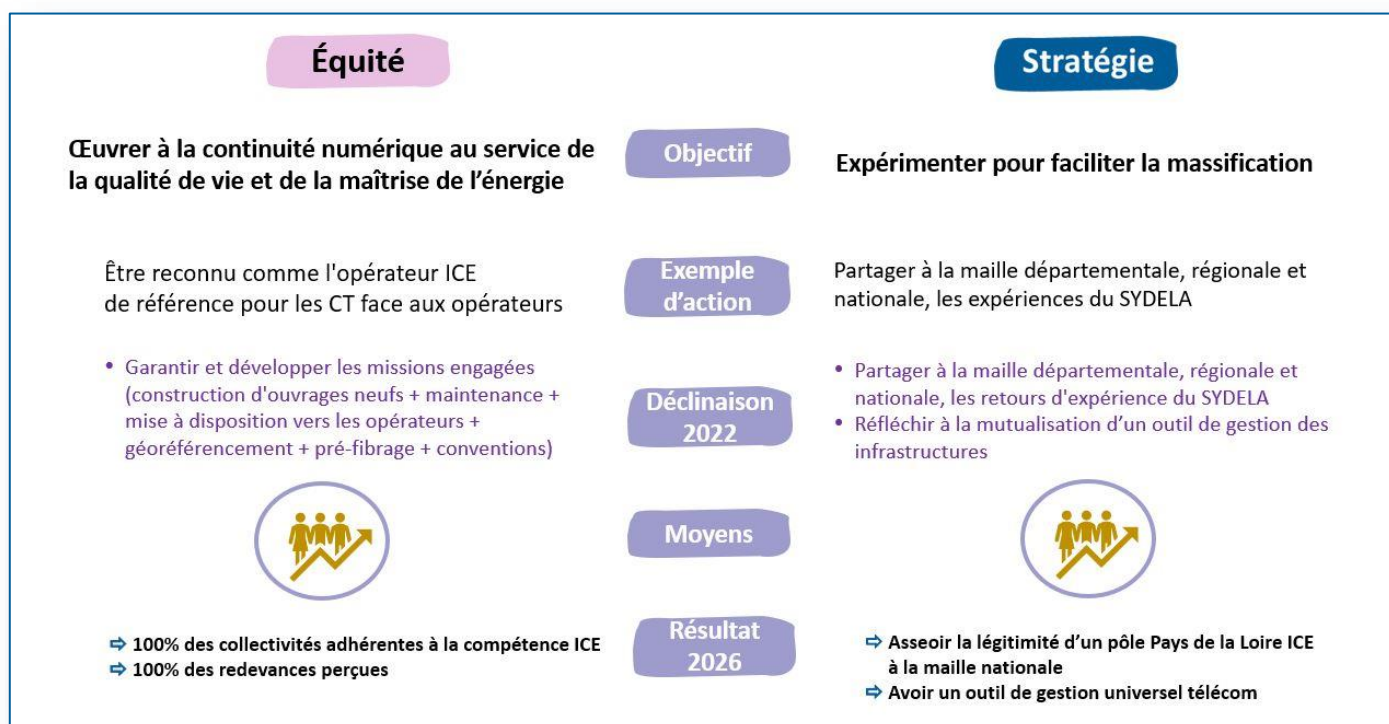
Objectif	Assurer notre mission d'Autorité Organisatrice au service de la politique énergétique du territoire
Exemple d'action	Négocier le contrat de concession de la distribution d'électricité
Déclinaison 2022	<ul style="list-style-type: none"> Poser le cadre de la négociation (accord de méthode) Négocier et clarifier la maîtrise d'ouvrage des raccordements électriques Définir un cadre de la convention Transition Énergétique Gérer le contentieux Obtenir une décision de Saint-Nazaire
Moyens	
Résultat 2026	⇒ Mise en application du nouveau contrat avant fin 2024

COMMISSION ÉCLAIRAGE PUBLIC

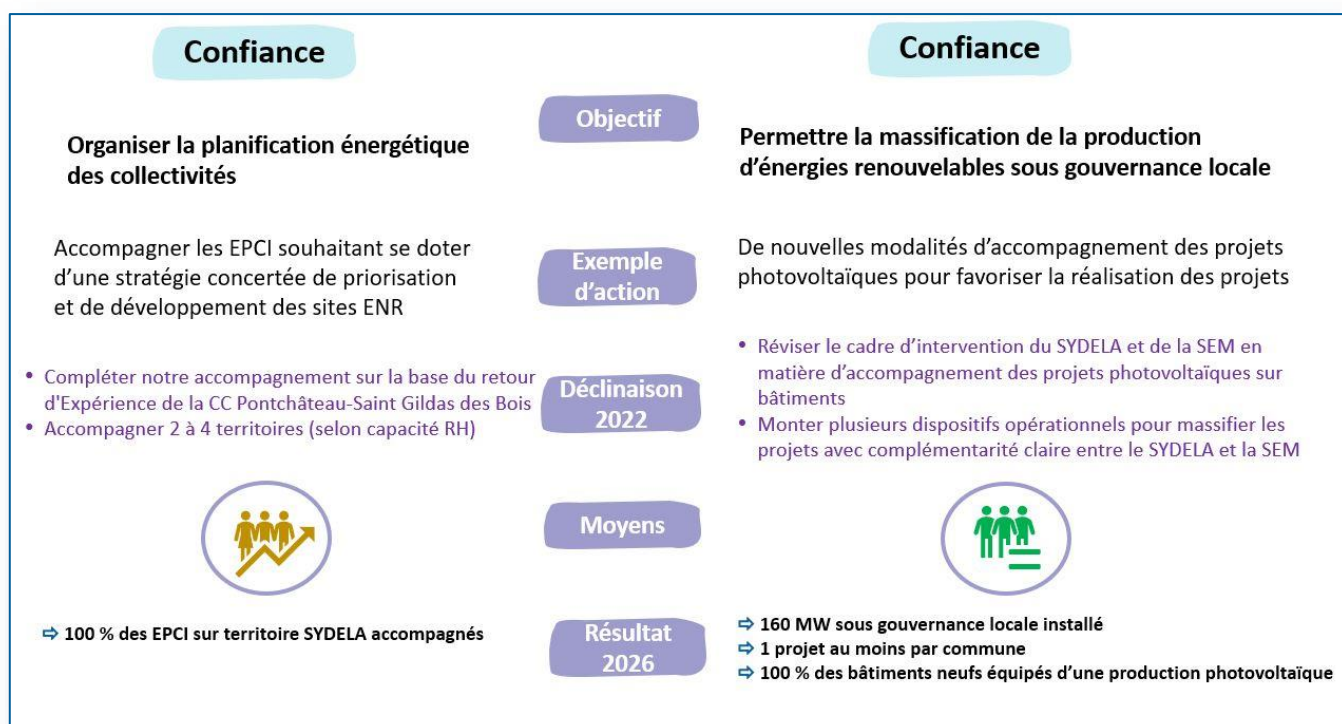
Confiance	Sobriété
<p>Renforcer la qualité des relations avec les collectivités, en clarifiant nos engagements</p> <p>Cadrer les engagements EP du SYDELA vis-à-vis des compétences confiées par les adhérents et structurer les services de conseil et d'exploitation des ouvrages</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser des PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) et du conseil en investissement EP Réviser les niveaux de maintenance et la politique d'achat 	<p>Assurer un EP sobre et de qualité</p> <p>Définir la politique stratégique EP du SYDELA</p> <ul style="list-style-type: none"> Préparer l'éradication des boules et ballons sur le territoire du SYDELA
<p>⇒ Avoir un catalogue d'actions précis qui permet de maîtriser les délais et les coûts en corrélation avec les programmes d'investissement/fonctionnement des collectivités</p>	<p>⇒ Avoir un règlement d'application adapté à la législation en vigueur et au cadrage politique</p> <p>⇒ Avoir éradiqué les boules et ballons</p>

Accusé de réception en préfecture
 044-200014926-20220428-2022-32-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2022
 Date de réception préfecture : 28/04/2022

COMMISSION TÉLÉCOM



COMMISSION PRODUCTION DE L'ÉNERGIE



Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20220428-2022-32-DE
Date de télétransmission : 28/04/2022
Date de réception préfecture : 28/04/2022

COMMISSION MAITRISE DE L'ÉNERGIE

Équité	Objectif	Sobriété
<p>Garantir l'accès à un service public de l'énergie de qualité pour tous, au coût le plus juste</p>		<p>Massifier les chantiers de maîtrise de l'énergie sur les bâtiments publics en coordonnant les partenaires</p>
<p>Service CEP « universel » : anticiper les besoins des communes en améliorant notre accompagnement et notre organisation</p>	<p>Exemple d'action</p>	<p>Mettre en place un programme d'accompagnement technique et financier pour la réalisation de travaux d'efficacité énergétique</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer les engagements mutuels entre le SYDELA et la commune : nombre de jours dédiés par an, liste exhaustive des services, bilan annuel et programmation des actions n+1... • Garantir l'homogénéité des services et des conseils apportés : livrables communs, conseil - accompagnement des projets • Des modalités d'adhésions révisées (coûts, souscriptions) 	<p>Déclinaison 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier la faisabilité et mettre en œuvre (le cas échéant) un dispositif d'intracting avec la banque des territoires • Étudier la faisabilité de marchés groupés de travaux d'efficacité énergétique (combles, GTB...) • Définir un mode d'accompagnement pour les communes par l'intermédiaire des CEP
	<p>Moyens</p>	
<p>⇒ 80 % des collectivités du périmètre SYDELA adhérentes ⇒ 80 % de renouvellement des conventions</p>	<p>Résultat 2026</p>	<p>⇒ 210 études énergétiques réalisées ⇒ 120 projets travaux réalisés ou démarrés</p>

COMMISSION PCAET – MOBILITÉ DURABLE

Sobriété	Objectif	Sobriété
<p>Favoriser les mobilités bas carbone en développant les infrastructures de mobilité</p>		<p>Favoriser les mobilités bas carbone en développant les infrastructures de mobilité</p>
<p>Adopter le nouveau Schéma de Développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE)</p>	<p>Exemple d'action</p>	<p>Adopter le Schéma de Développement des stations bio Gaz Naturel Comprimé (GNC) en Loire-Atlantique</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le SDIRVE en cohérence et partenariat avec les autres départements, Nantes Métropole, les acteurs privés et publics 	<p>Déclinaison 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le schéma • Fixer la stratégie de développement de la SEM et la communication associée
	<p>Moyens</p>	
<p>⇒ Objectifs du SDIRVE réalisés</p>	<p>Résultat 2026</p>	<p>⇒ 10 stations GNV sous gouvernance locale sur 28 stations estimées pour 2030</p>

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20220428-2022-32-DE
Date de télétransmission : 28/04/2022
Date de réception préfecture : 28/04/2022

COMMISSION

ACHATS ET PARTENARIATS FINANCIERS

